



Société anonyme au capital de 915.869.900 dirhams
Siège social : TWIN CENTER, Tour A, Angle Bd. Zerktouni et
Bd. Al Massira Al Khadra, BP. 16016 Maarif - CASABLANCA
Registre du Commerce de Casablanca n° 17.883

Avis de réunion

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société "MANAGEM", Société Anonyme au capital de 915.869.900 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, TWIN CENTER, Tour A, Angle Boulevard Zerktouni et Boulevard Al Massira Al Khadra, BP 5199, Maarif, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, le :

4 mai 2017 à 10 heures

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration ;
- Augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant total maximum de 1.000.000.000 de dirhams ;
- Exercice du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Pour participer à l'Assemblée susvisée :

- les propriétaires d'actions au porteur devront au siège social, cinq jours avant la réunion, soit déposer les actions au porteur ou faire adresser par l'établissement dépositaire de ces actions les certificats de dépôt y afférents ;
- les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, et justifier de leur identité au jour de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. A cet effet, des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

En application des dispositions de l'article 28.3 des statuts, tout actionnaire pourra également voter par correspondance au moyen d'un formulaire de vote par correspondance que nous tenons au siège social à la disposition des actionnaires.

Cet avis, le texte des projets de résolutions et l'ensemble des documents et informations visés aux articles 121 et 121bis de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, relative aux sociétés anonymes, en ce compris les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, seront disponibles sur le site internet de la société (www.managemgroup.com) dans les délais légaux.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 précitée, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour déposer ou adresser au siège social contre accusé de réception leur demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION